

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 4 juillet, à 19 h, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :

Mesdames Julie Robillard et Suzanne Jutras.

Messieurs Guy Lapointe, Daniel Audet, Sébastien Alix et Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Nicole Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Robillard

**2022-07-148**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2022**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2022 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR Suzanne Jutras

**2022-07-149**

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DES DOSSIERS**

- La politique contre le harcèlement psychologique ou sexuel au travail a été remise à chaque employé.
- Aucune candidature n'a été reçue dans le cadre du programme Emploi-Canada : coordonnateur, loisirs, patrimoine, culture et vie communautaire.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Caroline Poirier, présidente du marché de la petite école désire faire part de sa déconfiture et de sa surprise à la réception de la résolution no. 2022-06-144. Le comité aurait aimé pouvoir recevoir la différence du montant accordé pour payer le coordonnateur du petit pub.

Aussi, elle demande un réaménagement à la place du marché, des bacs pour les matières résiduelles afin que les gens puissent avoir l'opportunité de jeter leurs résidus dans le bon bac.

De plus, madame Poirier demande une solution de rechange pour la toilette qui est fermée dans le moment en attente d'une vidange. Si la vidange n'a pas lieu

dans un délai à court terme, la municipalité fera la location d'une toilette chimique.

Monsieur Cloutier demande le retrait des panneaux qui seraient sur sa propriété. L'inspecteur se rendra sur les lieux pour vérifier la situation.

Aussi, monsieur Cloutier demande qui paie l'électricité à la place du marché. C'est la municipalité qui paie les frais d'électricité.

## **6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)**

### **LA MAIRE ROBERT GLADU**

- 1<sup>er</sup> juin Planification stratégique
- 6 juin Conseil
- 8 juin Vidéoconférence MRC (projet STI)
- 8 juin Rencontre à la MRC pour la route 257
- 8 juin Atelier de travail MRC
- 13 juin Entrevues pour inspecteur municipal
- 13 juin Rencontre à Scotstown pour entente intermunicipale (achat camion)
- 14 juin Transport HSF (étude du contrat Amibus)
- 15 juin Rencontre député (subvention route 257)
- 15 juin Transport HSF (contrat Amibus)
- 15 juin Conseil de la MRC
- 16 juin Conseil Transport HSF
- 21 juin Rencontre Député François Jacques (Lac-Mégantic)
- 22 juin Conférence de presse pour projet piscine (East Angus)
- 22 juin Rencontre Transport HSF (RCGT)
- 24 juin Fête de la St-Jean
- 27 juin Rencontre CLD
- 27 juin Atelier de travail
- 28 juin Rencontre sécurité publique (MRC)
- 28 juin Rencontre Emploi Québec (East Angus)
- 28 juin Rencontre Transport HSF (évaluation)
- 29 juin Rencontre Transport HSF (finances)
- 29 juin Rencontre sécurité publique (MRC)
- 30 juin Rencontre MRC (inspecteur municipal)

### **LA CONSEILLÈRE JULIE ROBILLARD, SIÈGE 1**

- 1<sup>er</sup> juin Planification stratégique
- 6 juin Conseil

### **LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE 2**

- 3 juin AGA Biblio Estrie
- 6 juin Conseil
- 16 juin CA Transport Haut-Saint-François
- 22 juin AGA Ambulance Weedon
- 23 juin Fête de la St-Jean au pont couvert
- 27 juin Réunion CLD à East Angus
- 27 juin Atelier de travail
- 28 juin PDZA (remplacement maire)
- 30 juin Régie incendie des Rivières

### **LE CONSEILLER DANIEL AUDET, SIÈGE 3**

- 1<sup>er</sup> juin Planification stratégique
- 6 juin Conseil
- 13 juin Entente intermunicipale (achat camion)
- 14 juin Chambre de commerce
- 16 juin Lancement de la saison touristique HSF
- 22 juin Comité consultatif d'environnement
- 27 juin Atelier

### **LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE 4**

- 1<sup>er</sup> juin Planification stratégique
- 6 juin Conseil

- 8 juin AGA Conseil Sports Loisirs
- 13 juin Entente intermunicipale (achat camion)
- 14 juin Visite de Récup-Estrie
- 21 juin Assemblée journal Le Haut-Saint-François
- 22 juin Comité consultatif d'environnement
- 27 juin Atelier
- 30 juin MRC Loisirs (Cookshire)

#### LE CONSEILLER JONATAN AUDET, SIÈGE 5

- 1<sup>er</sup> juin Planification stratégique
- 6 juin Conseil
- 27 juin Atelier

#### LE CONSEILLER SÉBASTIEN ALIX, SIÈGE 6

- 1<sup>er</sup> juin Planification stratégique
- 6 juin Conseil
- 27 juin Atelier

### 7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI

Aucune demande pour ce mois.

### 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 8.1 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES DE JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

2022-07-150

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202200247 au chèque déboursé numéro 202200295 soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 197 739,16 \$ et de 21 025,96 \$ pour les salaires du mois de juin pour les employés et les élus.

LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS			
No. déboursé	No. chèque	Fournisseur	Montant
202200247		Annulé	
202200248		Hydro-Québec	245,04 \$
202200249		Isabelle Poulin	204,92 \$
202200250	20721	JN Denis Inc.	4 110,51 \$
202200251	20722	Village de Noël de Lingwick	250,00 \$
202200252	20723	Doris Bureau	46,50 \$
202200253		Robert Gladu	38,44 \$
202200254	20724	M.R.C. Haut-St-François	44 397,39 \$
202200255		Annulé	
202200256	20725	Service de carte Desjardins	387,22 \$
202200257	20726	Aménagement Pyrus Inc.	1 171,21 \$
202200258		Annulé	
202200259		Axion	100,62 \$
202200260		Bell Canada	82,03 \$
202200261		Service de carte Desjardins	60,00 \$
202200262	20727	Les productions Triangle d'or	1 207,24 \$
202200263		Annulé	
202200264	20728	Jean-Philippe Morin	459,90 \$
202200265		Pierre Chouinard & Fils	11 776,81 \$
202200266		Hydro-Québec	159,80 \$
202200267	20729	JN Denis Inc.	2 210,39 \$
202200268	20730	M.R.C. Haut-St-François	383,39 \$
202200269		Quincaillerie N.S. Girard	24,99 \$
202200270		VIVACO groupe coopératif	422,70 \$

202200271		TGS Industriel inc.	489,09 \$
202200272		Services sanitaires Denis Fortier	4 769,68 \$
202200273		Suzanne Jutras	114,50 \$
202200274	20731	Fonds de l'information - territoire	5,00 \$
202200275	20732	Superior Sany Solutions	97,17 \$
202200276	20733	Centre agricole Expert inc.	1 594,05 \$
202200277		Lapointe Guy	182,00 \$
202200278		Valoris - Régie HSF et Sherbrooke	3 177,02 \$
202200279	20734	Pigeon, Louise	30,00 \$
202200280		Axion	100,62 \$
202200281	20735	Serge LaRochelle	204,00 \$
202200282		Pascal Sévigny	196,67 \$
202200283	20736	Excavation Lyndon Betts	13 582,60 \$
202200284		Daniel Audet	71,60 \$
202200285	20737	Monique Théoret	30,00 \$
202200286	20738	Bell Gaz Itée	275,94 \$
202200287	20739	Comité de la mini urgence du HSF	522,14 \$
202200288	20740	Longus Estrie	3 682,79 \$
202200289	20741	Bibliothèque de Lingwick	42,42 \$
202200290	20742	Equipro André Bolduc inc.	11,50 \$
202200291	20743	TERRAQUAVIE	31 896,09 \$
202200292	20744	Bumper to Bumper	212,79 \$
202200293	20745	Thompson Peggy	784,00 \$
202200294	20746	AIM recyclage Lac-Mégantic	1 201,50 \$
202200295	20747	Pavage Estrie-Beauce	66 726,89 \$
		<b>TOTAL DES CHÈQUES:</b>	<b>197 739,16 \$</b>
<b>LISTE DES SALAIRES</b>			
No. écriture	Date	Description	Montant
202200063	2022-06-03	Élus	4 748,36 \$
202200059	2022-06-07	Employés	3 467,75 \$
202200061	2022-06-14	Employés	4 250,11 \$
202200065	2022-06-21	Employés	4 286,06 \$
202200067	2022-06-28	Employés	4 273,68 \$
		<b>TOTAL DES SALAIRES:</b>	<b>21 025,96 \$</b>

## 8.2 LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES – VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, la greffière-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que soit réglé directement les arrérages, plutôt que de transférer les dossiers à la M.R.C. du Haut Saint-François pour les procédures de vente pour taxes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Jonatan Audet

**2022-07-151**

ET RÉSOLU QUE la municipalité transmette aux propriétaires dont les comptes présentant un solde dû supérieur à 50 \$, pour des factures datant de 2020, un avis demandant de régler leurs arrérages avant le 22 juillet 2022. À défaut du paiement des arriérés datant de 2020 et des intérêts avant le 22 juillet 2022, la municipalité n'aura d'autre choix que de procéder aux démarches de vente pour taxes impayées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.3 REMERCIEMENTS À DORIS BUREAU ET MANON ROUSSO POUR LES ARRANGEMENTS FLORAUX AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR Sébastien Alix

**2022-07-152**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal remercie les citoyennes, mesdames Doris Bureau et Manon Rouso, qui se sont occupées bénévolement du choix, de la commande et de la plantation des fleurs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.4 REMISE DES BOURSES AUX FINISSANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Robillard

**2022-07-153**

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick organise une cérémonie de remise des bourses au finissants le mardi 20 septembre prochain à 19h. Conformément à notre politique en vigueur, un chèque au montant de deux cents (200) dollars sera remis à chacun des nouveaux diplômés présents, si les documents requis ont été déposés à la municipalité. Une invitation sera envoyée aux élèves finissants, à leurs parents, aux représentants de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François et aux institutions scolaires concernées. Un montant de cinquante (50) dollars est alloué pour la préparation du goûter.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.5 LOCATION D'UN LOCAL À SINTRA**

ATTENDU QUE la compagnie Sintra doit travailler à la réfection de la route 257;

ATTENDU QU'une demande a été faite par monsieur Yannick Paquin, chargé de projet pour Sintra pour un local pour la période du 10 juillet au 2 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Audet

**2022-07-154**

ET RÉSOLU QUE la municipalité loue à Sintra, pour la période du 10 juillet au 2 septembre 2022, le local de la FADOQ, situé dans le centre communautaire et incluant l'accès au réseau Internet, l'électricité et l'entretien.

QUE le coût de location du local soit de cent cinquante (150) dollars par semaine.

QUE sur le montant total perçu, la moitié soit versé à l'association de l'âge d'or pour l'utilisation de leur local.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.6 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

**2022-07-155**

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire Robert Gladu à s'inscrire au congrès organisé par la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.7 CHAMBRE DE COMMERCE – ADHÉSION 2022-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Suzanne Jutras

**2022-07-156**

ET RÉSOLU QUE la municipalité adhère à la Chambre de commerce du Haut-Saint-François pour l'année 2022. Le coût de l'adhésion est de cent quinze (115) dollars.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8.8 FORMATION DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR Jonatan Audet

2022-07-157

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise madame Nicole Lamontagne, directrice-générale à suivre la formation en ligne de *Directeur municipal agréé* qui contient six cours de certification qui totalisent approximativement 140 heures d'apprentissage.

QUE la municipalité accepte de payer la formation au coût de 399 \$ avant les taxes pour chaque cours de certification. Le premier cours étant gratuit.

QUE madame Lamontagne soit autorisée à faire les formations à la maison ou au bureau selon la charge de travail et que les heures de formation soient rémunérées au taux régulier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8.9 AUTORISATION POUR REVENU QUÉBEC ET CLICSÉQR ENTREPRISES

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Robillard

2022-07-158

ET RÉSOLU QUE Nicole Lamontagne, représentante, soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, le maire de la municipalité est autorisé à apposer sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus et conformément à la résolution no. 2022-05-098 l'autorisant à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8.10 NOMINATION DE L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET MANDATS

ATTENDU QUE l'accès au Fonds Régions et Ruralité volet II exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens et l'équipe de développement du Haut-Saint-François, volet élus municipaux;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification;
- S'assurer de la mise à jour du plan d'action local et de sa connexion avec la vision et le plus possible avec les plans d'action présentés aux pages 2 et 3;
- S'assurer de la réalisation du plan d'action local;

- S'assurer que les plans d'action déposés respectent les conditions d'accès au FRR volet II.

ATTENDU QUE l'équipe de développement locale est minimalement formée d'un(e) élu(e), d'un(e) citoyen(ne) de la direction générale et le cas échéant, de l'agent de développement local.

IL EST PROPOSÉ PAR Jonatan Audet

**2022-07-160**

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes composent désormais l'équipe de développement local :

- Robert Gladu, maire
- Daniel Audet, conseiller
- Sébastien Alix, conseiller
- Nicole Lamontagne, directrice générale
- Martin Loubier, citoyen
- Jean-Louis Grenier, citoyen
- Gaétan Roy, citoyen
- Réjean Roy, citoyen
- Gabriel Gilbert, citoyen

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. PAUSE SANTÉ**

**10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier pour ce mois.

**11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE**

**11.1 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON**

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-124 adoptée le 6 juin 2022 afin de procéder à l'achat d'un tracteur à gazon Grasshopper modèle 623T selon la soumission reçue de Scie à chaine Claude Carrier au montant de 15 837,40 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE la compagnie Scie à chaine Claude Carrier n'est pas en mesure de fournir l'équipement demandé;

ATTENDU QUE des informations ont été prises auprès de Centre agricole Expert pour la fourniture d'un tracteur et que le délai serait au mois d'août et pour un coût supérieur au montant accordé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Suzanne Jutras

**2022-07-161**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Lingwick procède à l'achat d'un tracteur à gazon de marque Cub Cadet Gamme Pro Z de Scie à chaine Claude Carrier au montant de 10 012.00 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **12.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉCHET ET À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTES ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT QUE Scotstown, Chartierville, Hampden, La Patrie et Lingwick souhaitent former un regroupement et conclure une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent que Scotstown soit responsable des démarches relatives à l'acquisition du camion à déchet, incluant l'élaboration et la gestion de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent également que Scotstown soit responsable de la mise en œuvre et de la gestion du service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques selon les modalités prévues au sein des présentes pour la première année de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent se prévaloir des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code municipal du Québec et par la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la signature des présentes a été autorisée par résolution par toutes les Parties;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

**2022-07-162**

ET RÉSOLU QUE Le conseil de la municipalité du Canton de Lingwick autorise la conclusion d'une entente relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques avec les Municipalités de Scotstown, Chartierville, Hampden et La Patrie.

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **12.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TARDIF DIESEL POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION-BENNE À CHARGEMENT LATÉRAL**

ATTENDU QUE les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion est nécessaire pour la mise en place du service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont mandaté par résolution la Ville de Scotstown pour la demande d'un appel d'offres relatif à l'achat d'un camion neuf 10 roues à chargement latéral pour le service de collecte;



ATTENDU QU'à la date limite de réception des soumissions, une (1) seule soumission a été reçue, soit celle de Tardif Diesel de Sherbrooke et qu'elle est conforme au devis d'appel d'offres;

**2022-07-163**

IL EST PROPOSÉ PAR Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Lingwick accepte la soumission déposée par l'entreprise Tardif Diesel relative à l'acquisition d'un camion Western Star 47 X, 2023, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément aux spécifications du devis descriptif :

Coût :	408 000,00 \$
T.P.S. :	20 400,00 \$
T.V.Q. :	40 698,00 \$
<b>Total :</b>	<b>469 098,00 \$</b>

QUE la Ville de Scotstown soit désignée à titre de « Municipalité gestionnaire » du service en commun par l'entente intermunicipale entre les cinq municipalités et est autorisée à signer le contrat d'achat du camion incluant ses équipements, l'immatriculation, les assurances et tous autres documents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12.3 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR LE COMITÉ DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉCHET ET À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTES ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES**

**2022-07-164**

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Lingwick nomme madame Suzanne Jutras et monsieur Daniel Audet comme représentant sur le comité de l'entente relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**13.1 NOMINATION DE PASCALE DEWINGAERDE AU POSTE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Robillard

**2022-07-165**

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Pascale Dewingaerde à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, responsable de l'application des règlements municipaux, conciliateur-arbitre en vertu de l'article 35 de la LCM, agent d'application du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments à propulsion mécanique* sur le lac Moffatt, responsable de la *Loi sur les compétences municipales* ainsi que de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à compter du 4 juillet 2022.

QUE L'horaire de travail soit défini comme suit : deux (2) journées par semaine de huit (8) heures par jour. Les journées seront le lundi et le mardi.

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail selon les termes intervenus entre les parties.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 13.2 MANDAT - TECHNOLOGUE

ATTENDU QU'une soumission a été demandée auprès de :

VC Tech  
Groupe Perco Design  
Percotec Inc.  
Avizo Experts Conseils  
Tests de Sol GM Inc.  
Services municipaux Marco Carrier

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Percotec Inc.	750 \$ plus taxes
Tests de sols GM Inc.	750 \$ plus taxes
Groupe Perco Design	1 145 \$ plus taxes

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont le même prix, nous allons procéder par un tirage au sort entre Percotec Inc. et Tests de sols GM Inc;

Le tirage au sort à favoriser l'entreprise Tests de Sol GM Inc.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

**2022-07-166**

ET RÉSOLU QUE le mandat pour effectuer les études de caractérisation des sols et rapports techniques soit confié à Test de Sol GM Inc.  
QUE Test de Sol GM Inc. s'engage à effectuer les études pour le 31 août 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 14. LOISIRS ET CULTURE

#### 14-1 **LA NUIT DU PONT COUVERT – DEMANDES ET AUTORISATIONS**

LES CONSEILLERS JONATAN AUDET ET DANIEL AUDET, ÉTANT DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE CULTUREL OSCAR-DHU, DÉCLARENT LEUR INTÉRÊT ET SE RETIRENT DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Isabelle Mandalian, représentante pour le Centre culturel Oscar-Dhu, pour tenir un événement dans le pont couvert les 3 et 4 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

**2022-07-167**

ET RÉSOLU

QUE le site du pont couvert soit réservé sans frais du jeudi 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au mardi 6 septembre 2022 inclusivement pour le montage, la tenue de l'événement et le démontage pour l'événement *La nuit du pont couvert* et que les organisateurs soient autorisés à camper sur le site durant cette réservation.

QUE le site demeure cependant accessible gratuitement au public, sauf les jours de l'événement (samedi et dimanche 3 et 4 septembre 2022) où un droit d'entrée est prévu;

QUE la nuit du 3 au 4 septembre 2022, les participants à l'activité soient autorisés à camper sur le site du pont couvert.

Qu'un feu de dimension feu de camp soit autorisé pour les 2, 3 et 4 septembre sur le terrain formant le plateau au bas du pont couvert, à l'endroit prévu à cet effet et il devra être sous surveillance constante. Les conditions climatiques devront le permettre et un permis de feu devra être obtenu;

QUE l'organisme Centre culturel Oscar-Dhu est autorisé à vendre des boissons alcoolisées sur le site du pont couvert lors de l'événement, s'il obtient le permis nécessaire;

QUE la municipalité demande à ses assureurs de couvrir la responsabilité civile de l'événement, pour la durée de la location, au nom du Centre culturel Oscar-Dhu et qu'une confirmation de l'assureur soit transmise au Centre culturel Oscar-Dhu.

QUE la municipalité autorise *La nuit du pont couvert* à faire jouer de la musique pendant la nuit du 3 au 4 septembre 2022.

QUE la municipalité autorise le Centre culturel Oscar-Dhu à obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les 3 et 4 septembre 2022.

QUE les employés municipaux collaboreront à l'installation de la signalisation le long de la route 257 le vendredi 2 septembre et à la préparation adéquate des lieux, dont l'entretien de l'accès d'urgence, afin de recevoir les installations nécessaires à l'organisation de l'événement;

QUE l'organisme complète le document *Parc de matériel pour les organismes* pour confirmer le matériel qu'il souhaite réserver.

QU'une subvention de 250 \$ soit octroyée au Centre culturel Oscar-Dhu pour l'organisation de l'événement.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **14-2 LETTRE DE REMERCIEMENTS POUR MADAME GHISLAINE PEZAT**

**2022-07-168**

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Robillard

ET RÉSOLU que le conseil adresse ses remerciements à madame Pezat pour ses 25 années d'implication au journal Le Reflet.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **14-3 LETTRE DE REMERCIEMENTS À MADAME CÉLINE GAGNÉ ET SON ÉQUIPE POUR LA FÊTE DE ST-JEAN**

**2022-07-169**

IL EST PROPOSÉ PAR Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE la municipalité fasse parvenir à madame Céline Gagné une lettre de remerciements pour son implication afin d'organiser la fête de la St-Jean. Dans ses remerciements, la municipalité souhaite inclure tous les bénévoles qui ont participé au succès de cette soirée.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **15. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée et sera archivée.

## **16. SUJETS DIVERS**

### **16.1 AIDE FINANCIÈRE POUR LES ORGANISMES BÉNÉVOLES DU P'TIT PUB DU MARCHÉ DE LA PETITE ÉCOLE**

*Les conseillers Sébastien Alix et Daniel Audet sortent de la salle afin de se retirer des délibérations et du vote ayant des intérêts pécuniers au Marché de la petite école.*

ATTENDU QUE la municipalité souhaite apporter son soutien aux organismes du Canton;

ATTENDU que les organismes tiennent le P'tit pub tour à tour durant l'été et que les profits de cette activité leurs sont remis à parts égales afin de leur permettre de financer d'autres activités dans le cadre de leurs missions respectives;

ATTENDU QUE le P'tit pub du Marché de la petite école contribue à la vitalité du cœur villageois, au sentiment d'appartenance des citoyens et est un moment de rencontres sociales essentiel à la vie communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité avait reconduit un montant de 2 000 \$ au budget afin de fournir une aide aux organismes selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Jonatan Audet

**2022-07-170**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité retienne sur le montant de 2 000 \$, les frais engagés pour l'employé de la municipalité et qu'elle verse la différence au P'tit pub du Marché de la petite école afin qu'elle soit redistribuée à tous les organismes qui ont tenu le P'tit pub.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Monsieur Martin Loubier demande au conseil d'envisager la possibilité de proposer un rabais pour des bacs supplémentaires de recyclages car cela permet de réduire la quantité de déchets dans le bac vert.

Aussi, monsieur Loubier, est inquiet pour le service des premiers répondants de Lingwick si on ne peut pas loger le véhicule d'urgence dans un abri chauffé.

Monsieur Cloutier demande quel est le délai pour faire l'installation de son installation septique et s'il peut choisir son entrepreneur.

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-07-171**

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lapointe

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée.

Il est 21H05.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de crédit numéro 2022-07-01**

Je soussignée, Nicole Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

---

Robert Gladu  
Maire

---

Nicole Lamontagne  
Dir. générale et greffière-trésorière